

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2020



Compte rendu affiché le **18 DEC. 2020**

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 9 décembre 2020

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2020_116

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

CRÉATION DES
COMMISSIONS
PERMANENTES ET
DÉSIGNATION DE LEURS
MEMBRES

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FERRIEUX, M. FAIVRE, M. BLANC, M. ATTAR BAYROU, Mme GARANDEAU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme VERNAY
M. COUTURIER (par proc. à M. TOLLET), Mme WEBANCK (par proc. à Mme CRESPIY), M. DIALLO (par proc. à Mme MAINAND), M. BALANCHE (par proc. à M. THEVENOT), Mme CORRENT (par proc. à Mme BLACHERE), M. GERBEAUX (par proc. à M. JOUBERT), Mme BILLA (par proc. à M. CIAPPARA), Mme HEMAIN (par proc. à Mme LE CARPENTIER)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **18 DEC. 2020**

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20201215-D2020_116-DE

Rapport de : Philippe COCHET

L'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de former des commissions municipales permanentes chargées d'étudier les questions soumises à l'assemblée délibérante.

Conformément à l'article 1-1 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal adopté par délibération n°2020-109 en date du 10 novembre 2020, « dans le souci du respect de la représentation proportionnelle et pour permettre l'expression pluraliste des élus, chaque conseiller municipal siège dans au moins une commission et chaque groupe d'élus issu des listes présentes au scrutin municipal a au moins un représentant dans chaque commission ».

Conformément aux mêmes articles du Code et du Règlement Intérieur, les commissions sont convoquées par le Maire, qui en est président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination. Dans cette première réunion, les membres des commissions désignent un ou plusieurs Vice-Présidents qui peuvent les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

Le nombre de commissions et le nombre de membres de chaque commission sont librement fixés par le Conseil Municipal.

Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, concernant le mode de désignation des membres des commissions « Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret [...]. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales [...] ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ».

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- DE CREER quatre commissions municipales permanentes dénommées : Commission « Ville durable et attractive » ; Commission « Ressources et citoyenneté » ; Commission « Vivre la Ville » ; Commission « Famille et Solidarité » ;

Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une liste unique ayant été présentée après appel à candidatures pour chaque commission, les nominations ont pris effet immédiatement et il en a été donné lecture par le maire :

- Commission « Ville durable et attractive » :

- Côme TOLLET
- Sonia FRIOLL
- Abdelaziz TAKI
- Francis BALANCHE
- Maude BRAC DE LA PERRIERE
- Bastien JOINT
- François DEYGAS
- Cassandre VERNAY
- Florian FAIVRE
- Gaëlle GARANDEAU
- Fabrice MATTEUCCI

- Commission « Ressources et citoyenneté » :

- Robert THEVENOT
- Sophie BLACHERE
- Mamadou DIALLO
- Fabienne GUGLIELMI
- Cédric GUERIN
- Franck PROTHERY
- Laure CORRENT
- Pierre-Damien GERBEAUX
- Xavier GILLARD
- Séverine HEMAIN
- Laurent ATTAR BAYROU
- Fabrice MATTEUCCI

- Commission « Vivre la Ville » :

- Isabelle MAINAND
- Damien COUTURIER
- Frédéric JOUBERT
- Hamzaouia HAMZAOUI
- Laure DEL PINO
- Chrystèle LINARES
- Patricia CHANDIA
- Jeanne BILLA
- Marc FERRIEUX
- Laurent ATTAR BAYROU
- Fabrice MATTEUCCI

- Commission « Famille et Solidarité » :

- Viviane WEBANCK
- Patrick CIAPPARA
- Laurent MICHON
- Evelyne GOYER
- Chantal CRESPIY
- Isabelle COTON
- Nicolas JUENET
- Fabien MANINI
- Geoffroy KRIEF
- Marie-José LE CARPENTIER
- Dominique BLANC
- Fabrice MATTEUCCI

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE **18 DEC. 2020**
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

